

Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la Collectivité. Il permet d'informer les élus sur l'environnement économique et la situation du Syndicat afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif.

Ce rapport présente successivement :

- Le contexte international et national;
- Le contexte départemental;
- L'orientation budgétaire proposée pour 2018.

Il comporte, conformément à la réglementation renforcée par la loi Notre, des informations concernant :

- les principaux investissements projetés, notamment dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement,
- le niveau d'endettement,
- l'évolution de la fiscalité indirecte.

L'année 2018 sera une année de transition vers des évolutions potentiellement majeures pour le Syndicat :

- depuis un an déjà Valor'Aisne gère le traitement des déchets collectés dans les déchetteries de l'Aisne. La question du transport des bennes et/ou du transfert des déchets vers les exutoires se repose de manière aiguë et sera étudiée au cours du premier semestre pour permettre aux adhérents de se positionner sur le sujet.
- le nouvel agrément national de la REP Emballages pousse les collectivités à s'engager à programmer l'extension des consignes de tri des plastiques (sur les pots, barquettes et films). Ce changement aura des impacts conséquents auxquels il convient de se préparer en synergie avec nos adhérents
- le CODEC entre en phase opérationnelle avec le portage par Valor'Aisne de la logique d'Economie Circulaire à l'échelle du département
- La planification des déchets à l'échelle régionale devrait aboutir fin 2018 pour une adoption du plan régional début 2019, document prescriptif et opposable au sein

duquel il est essentiel de défendre la spécificité territoriale de l'Aisne face à des secteurs beaucoup plus denses et aux problématiques différentes.

- Parallèlement à ce plan, Valor'Aisne va reprendre la réflexion sur le traitement des OMR à l'horizon 2030. Il convient d'anticiper les évolutions techniques, réglementaires et fiscales qui vont s'abattre sur le traitement par simple enfouissement
- Sur le plan fiscal, la TGAP passe de 23 à 24 €/tonne avant d'être très probablement revue de fond en comble à partir de 2019.

Toutes ces actions et études ont une cohérence globale et visent à faire baisser fortement à terme nos déchets ultimes et à augmenter nos taux de valorisation matière, organique et énergétique.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL :

LA CROISSANCE SERAIT DE RETOUR...

D'après le FMI et l'ensemble des prévisionnistes, la croissance mondiale de 2017 (3,7 %) s'est avérée supérieure de 0,5 point à celle de 2016 et cette tendance va se poursuivre avec 3,9 % attendus en 2018. L'explication majeure serait « les changements récents de politique fiscale votée aux États-Unis », autrement dit les baisses d'impôts des entreprises et des ménages américains.

Pour la zone euro, la reprise du commerce mondial devrait entraîner une accélération des exportations. La demande intérieure soutenue combinée à une baisse des incertitudes politiques (crise catalane en cours de résolution, gouvernement allemand constitué, Brexit « soft ») déboucherait sur une croissance de 2,2 % en 2018.

En France, elle serait de 1,9 %, chiffre corroboré par l'INSEE, même si le poids de la dette privée et publique constitue un frein possible.

...MAIS LE POUVOIR D'ACHAT EN BAISSÉ

En revanche, le pouvoir d'achat des ménages devrait pâtir début 2018 "des effets du calendrier fiscal", selon l'Insee. Les mesures défavorables à ce pouvoir d'achat (hausse de la CSG, de la fiscalité sur le tabac et les produits pétroliers) seront en effet concentrées sur le début d'année, tandis que les mesures favorables, en particulier la réduction de la taxe d'habitation, interviendront en fin d'année.

De fait, la consommation des ménages devrait ralentir et progresser de seulement 0,3% par trimestre d'ici la mi-2018, après avoir augmenté de 0,6% au troisième trimestre 2017, et ce malgré l'accélération des revenus d'activités, liée à la hausse des difficultés de recrutement des entreprises qui n'hésitent pas à augmenter les salaires pour attirer ou conserver des employés.

Cette consommation impacte directement la production de déchets qui devrait poursuivre sur sa lente décline constatée depuis 10 ans.

UNE FISCALITE DECHETS QUI AUGMENTE

La TGAP croît de 1 € par tonne enfouie

En 2017, Le Gouvernement a fixé le rythme d'évolution de la TGAP jusqu'en 2025.

TGAP Stockage	2016	2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024	à partir de 2025
Avec valorisation du Biogaz > 75%	20,08 €	23 €	24 €	25 €	28 €	30 €	31 €

Une augmentation de 1 € par tonne enfouie est donc attendue en 2018, soit + 4,35 %, pour atteindre 24 €.

Pour mémoire, elle était de 11 € en 2011. Dans le meilleur des cas, elle s'élèvera à 31 € en 2025 sachant que des travaux parlementaires récents demandent 45 €/t, avec de bonnes chances d'aboutir. Cette issue probable remettra progressivement en cause l'enfouissement brut et relancera les projets de pré-traitement pour méthaniser la fraction fermentescibles des OMR et/ou produire du combustible solide de récupération (CSR), d'une part, et le recours à l'incinération avec des obligations élevées de valorisation énergétique, d'autre part.

LES TAUX DE REVISION DES MARCHES ORIENTES A LA HAUSSE

En janvier 2016, le cours du baril était à un plus bas historique avec 35 dollars, pour remonter ensuite régulièrement jusqu'à 55 dollars en janvier 2017.

Cette tendance à la hausse du baril a impacté en 2017 les taux de révision des marchés de prestation de transport et d'enfouissement qui, dans leur structure, ont une forte composante « carburants ».

Les prix unitaires de certaines prestations ont ainsi cru de 1,5 à 2% en 2017.

En 2018, c'est hausse du pétrole sur 2017 qui jouera, sachant que les cours s'établissaient à 66 dollars en décembre.

Par transposition, il est possible de prévoir des révisions en hausse d'environ 1 %.

LES EVOLUTIONS DEPARTEMENTALES DE TONNAGES

Les tonnages produits, collectés et traités sont le reflet d'une multitude de paramètres aux effets parfois contraires : évolutions démographiques, dynamisme économique ou encore impacts des politiques de prévention.

Les évolutions enregistrées sont indispensables à la construction du budget et à la définition des orientations budgétaires proposées dans ce rapport.

année	Population municipale	Collecte sélective triée		Omr enfouies		Refus de tri enfouis	Total enfoui OMR + refus
	hab.	tonnes	kg/hab/an	tonnes	kg/hab/an	tonnes	tonnes
2015	518 627	26 600	51,3	120 332	232	5 134	125 466
2016	516 680	27 556	53,3	118 235	229	4 522	122 757
2017*	516 038	27 700	53,7	116 727	226	4 462	121 189

* éléments provisoires établis sur la base des éléments disponibles au moment de la rédaction du rapport

Les tonnages d'ordures ménagères poursuivent leur baisse

La baisse des tonnages des ordures ménagères résiduelles (Omr) en kg/an/hab est continue depuis 2003 en raison des efforts de prévention et de tri, de l'impact de la tarification incitative sur certains territoires et de la crise économique qui ralentit la consommation.

En 2016, le passage sous la barre des 120 000 tonnes a été constaté soit une baisse de 1,44 %, à nuancer car la population avait parallèlement décro de 0,4 %.

La "performance" OMR était alors tout juste inférieure à 230 kg/an/habitant.

En 2017, une nouvelle baisse de l'ordre de 1 % est attendue (sous réserve des chiffres définitifs) avec moins de 117 000 tonnes et un ratio de 226 kg/an/hab..

Pour rappel, les encombrants collectés en porte à porte ne sont plus agrégés avec les OMR mais avec les encombrants des déchetteries. La nature du déchet est privilégiée par rapport au mode de collecte.

La collecte sélective atteint un plafond

De 2015 à 2017, la collecte sélective pure (hors grands cartons directement pressés par Valor'Aisne) avait enregistré une croissance substantielle avec 1000 tonnes supplémentaires, soit +3,75 %, en raison des progrès enregistrés sur les territoires passés en tarification incitative.

Conjuguée à une baisse de population totale, la performance était alors passée à 53,3 kg/an/habitant.

En 2017, il est possible de tabler sur une stagnation des tonnes collectées et un ratio quasi similaire à 53,7 kg/an/hab.

Les tonnages de référence en déchetteries enfin connus

Les tonnages attendus en 2017 dans les 43 déchetteries de l'Aisne avaient été calculés à partir des déclarations des collectivités fin 2016 sur leurs tonnages collectés et ont servi à établir la première contribution "déchetteries".

Début 2018, après une année complète de reprise par Valor'Aisne du traitement de ces flux, leur connaissance s'est affinée et s'est établit à 125 000 tonnes dont :

- 45 500 tonnes de déchets verts (en incluant celles des adhérents qui ont maintenu des collectes en porte à porte)
- 37 500 tonnes d'encombrants (avec également celles de porte à porte)
- 31 000 tonnes de gravats
- 11 000 tonnes de bois de classe B (traités, peints, vernis, plaqués, etc...)

Il faut noter que ce tonnage total est supérieur au tonnage contributif et que Valor'Aisne a donc pris sur ses réserves propres pour assurer le règlement des prestataires.

Les 12 autres flux hors REP sont plus marginaux (2100 tonnes au total) et ont connu des évolutions variées, baisse des pneus non conformes ou de certains DDS qui partent donc dans la filière REP ce est qui positif pour les finances des collectivités; baisse du plâtre ce qui à l'inverse est négatif car ils se retrouvent bien souvent en encombrants voire dans les gravats.

Les flux avec recettes (ferrailles, papiers/cartons, cartons, batteries) se sont élevés à 6100 tonnes.

Les flux REP, directement gérés par les opérateurs désignés par les EcoOrganismes, se sont bien développés avec le déploiement des bennes EcoMobilier et EcoDDS. 5800 tonnes ont été collectées et traitées, dont 5000 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement.

En conclusion, Valor'Aisne aura assuré en 2017 le traitement d'environ 275 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Cette base servira désormais de référence à l'établissement des orientations budgétaires et du budget 2018.

L'orientation budgétaire proposée pour 2018

En investissement : les dernières opérations du programme pluriannuel 2009-2017 s'achèvent. De nouvelles reprendront dès 2019.

Valor'Aisne possède à ce jour 5 quais de transfert publics qui maillent le département à raison de 1 par bassin d'emploi : Tergnier-Evolis, Laon-Leuilly, Urvillers, Fontaine-lès-Vervins et EcoCentre-Grisolles.

Toutes les collectivités y ont recours pour y transférer leurs tonnes d'OMR et/ou de collecte sélective vers les différents exutoires de traitement.

Les travaux du dernier quai de transfert, à Villeneuve-Saint-Germain s'achèveront en février 2018 et l'équipement entrera en service mi-mars. Valor'Aisne l'exploitera en régie et assurera avec ses propres moyens le transport vers l'Ecocentre. Quatre bennes FMA ont été acquises à cet effet.

Pour l'enfouissement, l'alvéole 6 de l'Ecocentre a été exploitée pendant près de 2 ans de septembre 2015 à août 2017.

L'alvéole 7 est entrée en service en septembre 2017 pour une durée prévisionnelle de un an. L'alvéole 8 sera livrée au printemps et cet été démarreront les travaux de création de l'alvéole 9. Sa taille sera modifiée pour permettre une meilleure gestion des eaux pluviales venant de l'arrière du site. Des travaux complémentaires ayant la même finalité seront conjointement réalisés sur le bas du site afin de protéger la zone technique (bassins lixiviats et moteur de cogénération). Le dimensionnement des ouvrages avait été conçu sur la base de pluies de projet d'occurrence décennale. Force est de constater que nous avons désormais des fréquences centennales quasiment tous les ans, des sécheresses hivernales longues comme en 2017 ou à l'inverse, cet hiver, 6 mois de pluies en 3 mois.

Cette situation doit d'ailleurs faire réfléchir tous les maîtres d'ouvrage public sur le dimensionnement de leurs projets.

D'autres soucis ont été subis sur ce site avec un colmatage progressif du réseau gravitaire de soutirage des lixiviats. Des opérations complexes d'hydrocurage ont été réalisées mais n'ont permis de retrouver un écoulement suffisant. Il a donc été décidé de gérer les lixiviats en équipant les puits de pompes pneumatiques spécifiques. Un ou deux puits seront aussi à recreuser.

La conception des casiers suivants sera donc totalement revue au regard de l'expérience engrangée sur les 7 premiers.

Avec les alvéoles 7, 8 et 9, la capacité de traitement sera assurée jusque début 2021.

Il convient cependant de reprendre en 2018 la réflexion sur le besoin et les caractéristiques d'un éventuel équipement de pré-traitement qui permettrait de sortir la fraction valorisable des ordures ménagères résiduelles (matière et organique) et prolonger la durée de vie de l'Ecocentre.

Pour le tri, toutes nos réflexions sont guidées par le cadre national de l'extension des consignes de tri des plastiques aujourd'hui non recyclés (pots, barquettes, films) et/ou non recyclables.

Il est désormais impérieux de s'engager à mettre en oeuvre cette extension entre 2018 et 2022. L'engagement sera partagé entre nos adhérents qui devront optimiser leurs coûts de collecte et le Syndicat qui aura à moderniser ses centres de tri.

L'enjeu est d'être prêt dès 2018 à déposer un dossier aux appels à candidature CITEO et ADEME qui déclencheront l'obtention d'aides à l'investissement.

Dans cette optique, Valor'Aisne porte actuellement l'étude "normalisée" ADEME sur les modes de collecte des emballages (porte à porte ou apport volontaire, en mélange ou avec séparation fibreux / corps creux) et sur l'organisation territoriale des centres de tri.

Il n'est donc pas prévu en 2018 d'investissements lourds sur nos centres de Villeneuve-Saint-Germain et Urvillers, en dehors des opérations classiques de maintenance. Tout sera déterminé en 2019 en fonction des conclusions de cette étude.

Enfin, la discussion engagée depuis mi 2016 sur **le siège administratif de Valor'Aisne** se poursuit. Le propriétaire des locaux actuels étudie toujours la faisabilité technique des travaux d'extension et de transformation permettant de répondre aux besoins exprimés par Valor'Aisne (bureaux supplémentaires, salle adaptée pour le comité syndical...).

Sur le plan financier, les recettes d'investissement sont constituées de l'autofinancement, et des subventions.

Sur ce dernier point, **le Conseil départemental honore son engagement de versement d'une somme de 1,4 M€/an** qui vient couvrir progressivement les subventions dues sur les travaux sur lesquels il s'était engagé.

L'autofinancement, qui repose sur la dotation aux amortissements et le virement en investissement de l'excédent de la section de fonctionnement, **sera de 3 M€**.

Il permettra de financer en 2018 l'intégralité des investissements (fin du quai de transfert de Villeneuve, achèvement de l'alvéole A8, construction de l'alvéole A9 et équipement en pompes des puits de l'Ecocentre, achat éventuel du siège...) **sans avoir besoin de recourir à l'emprunt**.

La stratégie de **désendettement progressif du syndicat**, après un programme massif d'investissements (Ecocentre, Urvillers, 6 quais de transfert) permettra de nous donner les marges nécessaires pour moderniser nos centres de tri et investir sur la solution de pré-traitement quand elle sera définie.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 s'élève à 19,9 M€ et les intérêts à 3,8 M€ **soit un endettement total de 23,7 M€**.

L'annuité totale baisse chaque année. En 2018, elle sera de 2,36 M€ dont 1,75 M€ pour le remboursement du capital et 0,59 M€ d'intérêts. Ceci résulte du choix d'emprunter avec un remboursement constant du capital ce qui fait rapidement baisser les intérêts, mais aussi de deux renégociations de prêts qui ont permis de minorer les taux d'emprunt.

En fonctionnement : la mutualisation démontre une fois encore sa pertinence

Les dépenses de fonctionnement sont représentées par 4 postes essentiels :

- les marchés de prestations de service
- les frais de personnel
- les frais de fonctionnement des sites exploités en régie par Valor'Aisne et du siège administratif
- le virement à la section d'investissement

L'année 2016 était celle de l'autonomie complète en matière de tri avec arrêt des dépenses de prestations corrélatives.

En 2017, le bouleversement sur la section fonctionnement est venu des 125 000 tonnes en provenance des déchetteries

Pour 2018, à compter de mars, Valor'Aisne reprend en régie le transfert des 24 000 tonnes/an auparavant confiées par marché à un prestataire privé.

Les marchés de prestations de service portent donc désormais sur :

- le stockage des déchets ménagers résiduels, des refus de tri et des encombrants ;
- le traitement de tous les flux collectés en déchetteries, y compris l'ensemble des tonnages de déchets verts ;
- le transport des 4 quais de transfert (sauf Leuilly et Villeneuve pour les OMR) jusqu'aux exutoires.

En 2018, les **dépenses de ces marchés de prestation** seront de l'ordre de **12,85 M€**, en **baisse de 0,65 M€**.

Sur cette somme globale, **les prestations de stockage** des OMR et des encombrants **représenteront un budget respectif de 6,68 M€ et 2,7 M€**.

Les prestations de traitement de tous les autres flux de déchetteries, et des déchets verts collectés en porte à porte, restent le second poste de dépenses avec **2,3 M€**.

Les prestations de transfert/transport arriveront ensuite avec **1,5 M€ en baisse de 0,4 M€** avec l'ouverture de la régie sur Villeneuve-Saint-Germain..

La masse salariale est stabilisée à 6 M€. Il faut noter que les charges liées à l'organisation du traitement des flux de déchetteries ont été contenues puisque seulement 3 ETP supplémentaires ont été recrutés contre 5 initialement prévus.

Les dépenses de fonctionnement des sites et du siège administratif seront de 4,5 M€ somme majoritairement composée de la TGAP versée pour les tonnes enfouies à l'Ecocentre, soit 1,85 M€.

L'excédent de l'exercice 2017 n'est pas encore arrêté à ce jour mais devrait être très légèrement positif (140 k€). Il permettrait de **stabiliser l'excédent cumulé** des années antérieures à **2,85 M€**. **Cet excédent n'est pas une cagnotte** mais bien un montant qui est intégralement repris à l'exercice budgétaire de l'année suivante lors du vote du budget primitif. Il ne pèse donc pas sur les contributions des adhérents. **La trésorerie sera préservée bien que Valor'Aisne ait eu à payer en 2017 plus de prestations qu'attendues sur les flux de déchetteries** et à avancer ces sommes car les tonnages contributifs 2016 étaient inférieurs.

Conclusion :

La contribution totale appelée en 2018 auprès des adhérents sera composée :

- de la part à l'habitant (destinée à couvrir les frais administratifs, les investissements, le tri et le transfert)
- de la part à l'enfouissement assise sur les tonnages d'OMR et de refus enfouis en 2017.
- de multiples parts à la tonne sur les flux collectés en déchetteries

La part à l'habitant baisserait de 1 €/an/hab pour s'établir à 19,55 € HT contre 20,55 € HT en 2017, **soit - 529 000 € au total**. Ceci est rendu possible par les efforts faits sur les dépenses de fonctionnement (service déchetteries et maîtrise du transfert) et par la pause sur les investissements.

Le coût à la tonne enfouie intégrerait l'augmentation fiscale de TGAP de 1 € et passerait à 70,13 € HT (77,14 € TTC par tonne avec une TVA à 10%) , **soit + 123 000 €**

Les coûts unitaires par flux pour les déchetteries feront l'objet du catalogue de prix définitif qui sera voté en même temps que le budget primitif. Il est déjà possible d'affirmer que le travail engagé dès 2017 de renégociation de certains contrats, d'accélération du déploiement de certaines filières REP, de passation de nouveaux marchés, de développement de filières à coût zéro, etc...permettra **une baisse de tous ces prix unitaires**, à l'exception du bois de classe B impacté par la pénurie d'exutoire à l'échelle de l'Europe entière.

Valor'Aisne diminuerait au final les contributions prélevées auprès de ses adhérents de 406 000 € soit l'équivalent de 0,77 €/an/hab en moyenne. Cet effet sera encore plus marqué pour les collectivités qui ont travaillé à la réduction de leurs OMR.

La mutualisation et la péréquation territoriale démontrent une fois encore toute leur pertinence et ce sont ces principes fondateurs qui nous guideront pour les sujets majeurs à venir, comme le transport/transfert des flux collectés en déchetteries.

NB : les éléments chiffrés fournis dans ce rapport, notamment les montants relatifs à l'exercice 2017, correspondent aux données connues à la date de son élaboration. Ils sont susceptibles d'évoluer jusqu'à la clôture effective de l'exercice.